



Direction des familles et de la petite enfance
Sous-direction de l'accueil de la petite enfance

2019 DFPE 138 Subvention (960 143 euros) et convention avec l'association « La Maison Kangourou » (10e) pour la création d'un multi-accueil situé au 34/36 rue du Montparnasse (6e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association « La Maison Kangourou », créée en 2003, a pour objet « la création, la gestion et l'exploitation de structures d'accueil de la petite enfance et de services aux familles ». Elle gère 14 équipements parisiens d'accueil de la petite enfance qui totalisent un parc de 562 places subventionnées par la municipalité.

Par délibération du 15 septembre 2018, le conseil d'administration a approuvé le principe de la création d'une nouvelle structure située 34/36 rue du Montparnasse Paris 6^{ème}.

Dans le cadre de la restructuration du bâtiment historique « Foyer la Maison » il est prévu un changement d'activités qui intègre un établissement d'accueil de la petite enfance.

Le multi accueil disposera d'une surface de plancher de 573 m² avec un espace extérieur privatif de jardin et jeux protégés de 129 m². Ce nouvel équipement de proximité, permettra l'ouverture de 60 places d'accueil localisées dans les quartiers « Montparnasse/Notre Dame des Champs ».

L'association a choisi de missionner l'agence d'architecture « archipel 41 » pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération. Le chantier de travaux s'étalera sur une durée prévisionnelle de 8 mois, en vue d'une mise en service de la structure au mois de janvier 2020.

Afin de financer les dépenses afférentes à cette opération dans un environnement de haute qualité, l'association « La Maison Kangourou » sollicite auprès de la Ville de Paris l'obtention d'une subvention d'équipement de 960 143 euros.

Le coût global de l'opération s'établit à 1 572 593 €. Le soutien de la caisse d'allocations familiales à ce projet s'élève à 564 000 € et la contribution de l'association est de 48 450 €. Dans ces conditions, il vous est proposé de fixer le montant de l'aide financière municipale à 960 143 €, représentant 61 % de l'investissement.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association ainsi que son projet.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association « La Maison Kangourou » la convention, ci-jointe, qui fixe les modalités d'attribution d'une subvention d'équipement de 960 143 euros au profit de ce multi-accueil.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La maire de Paris